CHARTE
UN SERVICE CITOYEN POUR TOUS LES JEUNES

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE .....*La Ville de Bruxelles...*

Notre commune soutient la création d'un Service Citoyen accessible à tous les jeunes de Belgique. Le Service Citoyen transmet aux jeunes l'envie de vivre en société et de participer à sa construction, notamment au niveau de la vie locale et des communes.

Nous nous accordons et soutenons ensemble les Principes fondamentaux suivants :

Une vraie étape de vie

Le Service Citoyen constitue un engagement à plein temps d'une durée continue de minimum six mois. Il renforce le développement personnel et l'implication des jeunes dans la société.

Un Service Citoyen accessible à tous les jeunes

Affichant une vocation universelle, le Service Citoyen doit être accessible à tous les jeunes de 18 à 25 ans et leur assurer les moyens de subvenir à leurs besoins pendant cette période.

Au service de missions d'intérêt général

Le Service Citoyen est centré sur des missions répondant à de réels enjeux de société (sociaux, environnementaux, culturels, etc.) et constitue une contribution utile pour les organismes d'accueil et leurs bénéficiaires.

Un temps d'apprentissage, de formation, d'orientation et d'ouverture

Le Service Citoyen mobilise les jeunes qui acquièrent des compétences multiples (sociales, manuelles, relationnelles, intellectuelles, ...). Tout en restant un temps consacré à servir l'intérêt général et la citoyenneté, il encourage les jeunes à avancer dans leur projet personnel.

Une expérience collective et un temps de brassage social et culturel

Le Service Citoyen doit impérativement favoriser le brassage social et culturel. Afin d'encourager l'entraide, la complémentarité, la solidarité, la responsabilité, le Service Citoyen inclut des temps de rencontres, d'échanges entre jeunes de tous horizons, entre générations et des expériences collectives. Il constitue une double opportunité : construire et se construire.

Un temps reconnu et valorisé

Ce temps donné à la collectivité doit être reconnu par un véritable statut ainsi que par l'ouverture de droits et avantages (dispense de recherche d'emploi, indemnités, sécurité sociale, assurances, ...).

Un dispositif fédérateur

Soutenu et mis en œuvre par les autorités publiques, le Service Citoyen constitue un projet fédérateur qui doit associer dans sa mise en œuvre l'ensemble des parties prenantes : Institutions publiques mais aussi collectivités locales, associations, représentants des jeunes, partenaires sociaux, entreprises...

Sur base de ces Principes fondamentaux, nous nous mobilisons pour la mise en place progressive d'un Service Citoyen institutionnalisé à grande échelle en Belgique.

Signature du Bourgmestre | **Sceau de la commune**

Signature du Collège échevinal | **Signature du secrétaire de la ville**

SERVICE CITOYEN

Plateforme pour le Service Citoyen asbl
Rue du Marteau, 21 - 1000 Bruxelles +32 2 256 32 44
www.service-citoyen.be

Extrait du Registre des Procès-verbaux des délibérations du Conseil Communal de la Ville de Bruxelles - séance du lundi 16 décembre 2019
Uittreksel uit het Notulenboek van beraadslagingen van de Gemeenteraad van de Stad Brussel - Zitting van maandag 16 december 2019
Séance publique / Openbare zitting

Présents - Zijn aanwezig :

Mme mevr. TEMMERMAN, Présidente; Voorzitster; M. dhr. HELLINGS, Mme mevr. HARICHE, M. dhr. DHONDT, M. dhr. MAINGAIN, M. dhr. EL KTIBI, Mme mevr. JELLAB, Mme mevr. PERSOONS, M. dhr. PINXTEREN, Mme mevr. HOUBA, M. dhr. ZIAN, Echevins; Schepenen; M. dhr. OURIAGHLI, Mme mevr. LALIEUX, M. dhr. COOMANS de BRACHENE, M. dhr. MAMPAKA, Mme mevr. ABID, Mme mevr. AMPE, M. dhr. AMRANI, Mme mevr. NAGY, Mme mevr. VIVIER, M. dhr. WAUTERS, M. dhr. WEYTSMAN, Mme mevr. BARZIN, M. dhr. ERGEN, Mme mevr. NYANGA-LUMBALA, Mme mevr. OPOKU BOSOMPRA, Mme mevr. EL BAKRI, M. dhr. BAUWENS, M. dhr. BEN ABDELMOUMEN, Mme mevr. STOOPS, M. dhr. TAHIRI, M. dhr. MOHAMMAD, M. dhr. DIALLO, M. dhr. MAIMOUNI, M. dhr. DE LILLE, Mme mevr. HOESSEN, Mme mevr. LOULAJI, Mme mevr. GÜLES, M. dhr. VANDEN BORRE, Mme mevr. MOUSSAOUI, M. dhr. JOLIBOIS, Mme mevr. LHOEST, Conseillers communaux; Gemeenteraadsleden; M. dhr. SYMOENS, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Sauf indication contraire, la décision suivante a été prise à l'unanimité :
Tenzij anders aangegeven werd de volgende beslissing met eenparigheid genomen :

109 **(140) Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - (2300192)

(140) Openbaar onderwijs *- Centraal secretariaat IPO - - (2300192)*

Charte «Un service citoyen pour tous les jeunes» et convention avec la Plateforme pour le Service Citoyen.

Adhésion à la Charte «Un service citoyen pour tous les jeunes» et convention avec la Plateforme pour le Service Citoyen.

Charter "Een samenlevingsdienst voor alle jongeren" en overeenkomst met het Platform voor de Samenlevingsdienst.

Toetreding tot het charter "Een samenlevingsdienst voor alle jongeren" en de overeenkomst met het desbetreffende Platform voor de Samenlevingsdienst.

Adopté par 36 voix, il y a 2 abstentions.- Le Conseil prend l'arrêté y relatif.

Aangenomen met 36 stemmen bij 2 onthoudingen.- De Raad neemt het desbetreffende besluit.

Ainsi délibéré en séance du lundi 16 décembre 2019
Aldus beraadslaagd in zitting van maandag 16 december 2019

Le Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Luc Symoens (s)

Le Bourgmestre délégué,
De gedelegeerde Burgemeester,
Ans Persoons (s)

La Présidente du Conseil,
De Voorzitster van de Raad,
Liesbet Temmerman (s)